



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMMUNE  
DE  
**ASPACH-LE-BAS**  
68700



**AUX RIVERAINS  
DES RUES DU CALVAIRE,  
DE LA FORET**

**et IMPASSE DU KAHLBERG**

**OBJET :**

**Travaux d'enfouissement du réseau haute tension – information aux riverains**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'amélioration du réseau électrique, ENEDIS va engager des travaux sur la ligne haute tension située à proximité de votre habitation.

Ces travaux ont pour objet la suppression de la ligne aérienne existante, qui sera remplacée par un réseau souterrain.

A cette occasion, un nouveau poste de transformation sera implanté rue du Calvaire et l'actuel poste fera l'objet d'une démolition.

Le chantier débutera à compter du lundi 4 mai pour une durée prévisionnelle s'étendant jusqu'au mois de novembre.

Si pendant toute la durée des travaux, l'accès à votre propriété sera maintenu, des perturbations temporaires, notamment en matière de circulation et de stationnement, pourront survenir en fonction de l'avancement du chantier.

Conscients des désagréments occasionnés, nous vous remercions pour votre compréhension et votre précieuse collaboration.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter les services de la mairie.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,

Nicolas Wentz.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMMUNE  
DE  
**ASPACH-LE-BAS**  
68700



**ARRETE DU MAIRE 10/2026**

**Le Maire d'Aspach-le-bas,**

- VU les articles L2213-1, L2542.1 et L 2542.2 du Code des Collectivités Territoriales,
- VU les articles R 36, R 38 et l'article R225 du décret n° 58-1217 du 15 décembre 1958 relatif à la Police de la circulation routière modifié et complété,
- VU l'article 25 de la loi du 02 mars 1982 et l'article R 225 du Code de la Route
- VU l'instruction ministérielle du 15 juillet 1974 sur la signalisation temporaire,
- VU la demande de l'entreprise SOBECA en date du 6 février 2026.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité publique en raison des travaux d'enfouissement de la ligne aérienne, de la pose d'un nouveau poste de transformation ainsi que la démolition de l'ancien poste de transformation cabine haute au n°27 de la rue du Calvaire.

**ARRETE**

**Article 1er** : Du 4 mai 2026 au 30 novembre 2026, la réalisation de travaux d'enfouissement de la ligne aérienne, la pose d'un nouveau poste de transformation ainsi que la démolition de l'ancien poste de transformation cabine haute, nécessiteront une réglementation provisoire de la circulation.

Pendant la durée des travaux, un empiètement sur chaussée sera mis en place dans les rues du Calvaire et de la forêt.

Au droit des travaux le dépassement et le stationnement seront interdits et la vitesse sera limitée à 30km/h.

**Article 2** : Les termes de l'article 1 ne s'appliquent pas aux véhicules de secours, de la gendarmerie et de lutte contre l'incendie.

**Article 3** : La signalisation sera effectuée conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière -livre 1-8ème partie-signalisation temporaire- par l'entreprise SOBECA.

**Article 4** : Dès l'achèvement des travaux, l'entreprise SOBECA devra nettoyer et remettre en état à ses frais les dommages résultant de son intervention.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie

La brigade verte

L'entreprise SOBECA

Archives

Acte certifié exécutoire,  
Fait à ASPACH LE BAS,  
Le 30 avril 2026.

Le Maire,  
  
Nicolas WENTZ.